

Lancement du « Collectif 5C » pour encourager le développement des circuits courts

Communiqué de presse
le 28 juin 2017

Suite à un appel à projet de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), le BEP, en partenariat avec l'ASBL « 5C », Propage-S (agence conseil en économie sociale) et Gembloux Agro-Bio Tech, ont été retenus pour développer le projet « Collectif 5 C » qui vise à favoriser les circuits courts. Objectif : encourager le développement d'activités économiques innovantes dans le secteur agro-alimentaire.

Le « Collectif 5C » est le rassemblement de coopératives citoyennes qui vise à mettre en réseau les producteurs et les consommateurs dans un bassin de vie. Il s'agit des coopératives:

- **Paysans-Artisans** (Anhée, Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Namur, Profondeville, Sambreville, Yvoir) ;
- **la Grelinette et le GAL Entre-Sambre-et-Meuse** (Gerpennes, Walcourt, Florennes, Cerfontaine, Mettet, Philippeville, Doische, Viroinval) ;
- **le Cellier de Haute Sambre** (Lobbes, Thuin, Merbes, Erquelinnes, Beaumont, Estinnes, Anderlues, Fontaine l'Evêque, Ham-sur-Eure/Nalinnes) ;
- **les Jardins d'OO** (Fernelmont) ;
- **Solidairement** (Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertrix, Chiny, Erezée, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont-Chevigny, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Saint-Hubert, Saint-Léger, Sainte-Ode, Tellin, Tintigny, Virton) et
- **le GAL Meuse@Campagnes** (Andenne, Fernelmont et Wasseiges).

Le collectif vise prioritairement à renforcer les coopératives de commercialisation en circuits courts et indirectement les producteurs qui en sont membres par, premièrement, **un échange de savoir-faire** (pour améliorer les stratégies, les outils d'organisation et de communication, que chacun pourra ensuite appliquer sur son territoire) et, deuxièmement, par la **mise en place de coopérations concrètes** autour de projets impliquant plusieurs coopératives (et donc plusieurs territoires), pour réaliser des économies d'échelle.

Cette collaboration se concrétisera au travers de différents projets :

- **Le développement de la vente en ligne** : à destination des particuliers ou des professionnels en mobilisant des outils informatiques (logiciel d'e-commerce) et des stratégies commerciales communes ;
- **La coopération entre producteurs** : en amont de la commercialisation, pour créer des outils de transformation ou de conservation, des groupements d'employeurs ou de halls-relais ;
- **Le développement de magasins à la ferme et de magasins de proximité** : une demande très forte des producteurs à analyser au regard de la complémentarité de ces initiatives avec le développement de la vente en ligne et
- **La création de vitrines « circuits courts » dans les villes et pôles touristiques.**

Le BEP dispose d'une expertise en animation territoriale et gestion de projet. C'est pourquoi, il se chargera d'animer les échanges pour créer des outils coopératifs par filière de production ou des outils transversaux, qui impliquent des acteurs de plusieurs filières de production. Le BEP veillera aussi à la création d'espaces vitrines « circuits courts » (voir supra).

D'autre part, **le Collectif 5C** assurera le développement de l'e-commerce. **Propage-S** se chargera du développement de réseaux de magasins à la ferme et de magasins de proximité tandis que **Gembloux Agro-Bio-Tech** (et son Unité Economie et Développement rural, dirigé par le Professeur Kevin Maréchal) mènera des recherches sur l'économie circulaire et les circuits courts multi-acteurs et territorialisés.

Outre le « Collectif 5C », 6 autres projets ont été retenus par l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation. Chacun disposera d'une enveloppe de 150.000 € pour mener à bien ses projets, en vue de créer des filières courtes, locales, complètes et structurées pour rencontrer les besoins des citoyens et des consommateurs.



Agence
pour l'Entreprise
& l'Innovation



Contact presse

Ingrid BERTRAND | ibe@bep.be | 081 71 71 75 | 0495 32 72 14